

ANTS : les transporteurs désespèrent...



AGRÉÉ PRÉ-DEMANDE
DU PERMIS DE CONDUIRE
AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS



ANTS : les transporteurs désespèrent...

Dans notre hebdo n° 684 du 31 janvier 2018, nous nous étonnions des multiples dysfonctionnements rencontrés par les usagers sur le site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). De nombreux particuliers mais aussi et surtout de professionnels continuent de se plaindre de voir leur demande de permis de conduire ou de carte grise bloquée depuis des mois, voire de devoir y mettre le prix pour obtenir le graal.

L'OTRE avait obtenu de l'État l'engagement que les problèmes seraient résolus. Des échos que nos secrétaires généraux font remonter au siège, si ici ou là on note quelques améliorations, force est de constater que rien ne semble avoir avancé dans l'immense majorité des cas...

Chacun le sait désormais : pour faire sa carte grise ou obtenir un permis de conduire en 2018, en plus des pièces justificatives constituant le dossier de sa demande, le chef d'entreprise transporteur en particulier, mais tout propriétaire de véhicules en général, doit se munir... d'une bonne dose de patience ! Depuis le mois de novembre dernier où l'État a mis en place un plan "*préfecture nouvelle génération*" visant à moderniser et faciliter les démarches administratives plus de contacts humains. C'est la caractéristique propre de toute digitalisation... Fini, le rendez-vous à la préfecture, désormais c'est en ligne que tout se passe.

Il y a d'abord ceux qui ne parviennent tout simplement pas à accéder au site Internet de l'ANTS très souvent saturé. Ceux-là voient alors leur demande bloquée par une page blanche ou un message de bug. Puis il y a ceux qui ont fait dérailler la machine à cause d'une erreur dans le renseignement de leur état-civil ou d'une pièce justificative mal scannée. Ce qui bloque leur dossier, sans possibilité de modification et ce, pour une durée indéterminée... Quoi qu'il en soit, le résultat est le même : l'accès au sésame, la carte grise, est barré.

Un adhérent m'écrit :

"... que faire lorsque le site de l'ANTS bloque la création de ma carte grise (deux dossiers, un bloqué que j'ai dû annuler, un autre rejeté sans aucune information), ça va faire bientôt quatre mois que ça dure, en préfecture on ne peut plus :(Que faire en cas de contrôle ?"

Cette situation s'éternise depuis le mois de novembre.

Au ministère de l'intérieur, on concède de nombreuses "*anomalies*" dues à un "*surcroît de connexions*" et de "*demandes*" en ligne, on tient à insister sur les efforts entrepris pour régler la situation.

Dont acte. Mais les résultats ?

Il y a presque 50 ans, le chef de l'État d'alors face à la "*révolution de Mai*", convenait de la nécessité de modifier certaines structures administratives. Le général DE GAULLE y fixa la limite que l'on sait dans une de ses célèbres formules dont il avait le secret : « *La réforme oui ! La chienlit, non* »

À l'heure d'une autre révolution, celle du numérique, on ferait bien de s'en souvenir !

Philippe BONNEAU